

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 4 JUIN 1850.

De l'Education politique du Peuple.

Dans un pays comme le nôtre où le peuple est appelé par la Constitution à prendre une si large part dans l'administration de ses affaires, l'éducation politique, c'est-à-dire, cette notion distincte et précise des droits respectifs des administrateurs et des administrés, cette intelligence étendue de la forme de notre Gouvernement et de la nature de nos institutions, est indispensable pour que ce peuple s'acquitte du rôle qu'il est destiné à jouer, et surtout, pour qu'il ne soit pas étourdi par la duplicité des intrigants qui voudront toujours l'exploiter. — Le peuple doit comprendre sa dignité et ses droits pour les surveiller et les maintenir. — Tout ceci est incontestable. — Nous disons plus, il serait humiliant d'appartenir à un peuple appelé par ses institutions à l'exercice d'un noble et honorable contrôle sur l'administration de la chose publique, et que son manque d'éducation politique réduirait à être le jouet des indignes manœuvres de ce troupeau de parasites affamés qui sont le fléau de la société de nos jours. — Nous voulons donc que l'éducation politique du peuple atteigne ce degré de développement qui puisse lui faire exercer ses droits et ses privilèges avec dignité et avec intelligence.

Mais il est une prétendue éducation politique que nous répudions avec toute l'horreur dont nous sommes capables — c'est celle que donnent au peuple les hallucinations, les utopies, les fictions de politique, les sciences folles sans expérience sociale, sans science et sans principes. Voyez-les à l'œuvre : à quels tristes moyens ils ont recours ! Ces maussades écrivains sont vraiment la plaie d'une nation : ce sont des tumeurs hideuses sur le corps social. Ils ne connaissent qu'une seule tactique, c'est celle qui consiste à tout blâmer à tort et à travers, à parler à satiété de progrès, de libertés, de liberté, — à calomnier et à dénigrer tous ceux dont la position excite leur jalouse, à braver le peuple par des projets, beaux peut-être en théorie, mais irréalisables dans la pratique — à se représenter eux-mêmes comme les seuls vrais libéraux, les seuls désintéressés, tandis que Dieu sait que le dépit, l'espoir de gagner quelque chose pour eux-mêmes dans un élan égoïste — sont les motifs de tout le tapage auquel ils se livrent.

Nous ne voulons pas d'une éducation politique donnée par de tels maîtres, parce que rien n'est plus propre à dévaloriser une nation que la recours au système pervers qu'il met en usage. C'est par l'emploi de moyens semblables que les démagogues Européens sont parvenus à bouleverser l'ordre social et à accabler de chaînes plus lourdes les peuples qu'ils auraient pu par des promesses perfides.

Définissez vous, citoyens du peuple, de ces charlatans, mais, dont la vanité pour vous est plus que mystérieuse, si elle n'est pas basée sur les motifs du plus étroit égoïsme. — Définissez vous de tous ces beaux parleurs qui signalent à votre animadversion ce qu'ils appellent des *repus des ventres* etc. Soyez persuadé que ces gens là ont eux-mêmes des ventres à remplir, et que vous ne gagnerez rien à un échange, car, au lieu de *repus* vous auriez des *ventres vides*.

On nous dit que nous traitons le peuple comme « un bête de somme, qui doit manger du foin ». — Mais, il n'y a rien de vrai dans ces accusations ; ce sont au contraire des vilaines calomnies, par les perroquets de la démagogie. — On nous dit que nous « abrutissons le peuple, que nous lui ôtons le sens de sa valeur politique, — que nous lui prêchons une obéissance illimitée » — que nous voulons qu'il se courbe sous la verge du pouvoir comme la bête de somme sous le fouet du dompteur. — Et nous, nous répondons : sympathiques, vous faites bien là votre métier. — Sommes-nous ici en Turquie pour que vous débauchiez ces risibles exagérations ? Où sont donc les tyrans ? Où est

donc le despotisme ? — Vous dites que nous prêchons « l'obéissance au ministre ». — Mais, à quoi-bon prêcher contre lui la révolte ? N'est-il pas suffisant que le peuple sache que le ministre lui est responsable de ses actes et qu'il a un moyen constitutionnel de contrôler l'administration ? — D'ailleurs, pourquoi nous associer à une opposition qui ne repose pas sur les principes de nos Institutions politiques ? Nous sommes sujets britanniques ; pourquoi donc prêcherions-nous la république-démocratique ?

Sous le régime des Institutions Britanniques, on conçoit le besoin, la nécessité même, si l'on veut, d'une opposition. On s'attend, par conséquent, à voir surgir des journaux pour représenter l'opposition. Et certes, nous chérissions cet état de choses ; — tant il s'en faut que nous prêchions une obéissance muette à toute espèce de maîtres ! Mais, si l'opposition est systématique, elle est immorale et inconstitutionnelle, et nous ne pouvons nous y adjoindre. — Si, au lieu de réformes constitutionnelles, de mesures larges et libérales, l'opposition exige que les ministres fassent l'impossible, et qu'ils détiennent la forme de Gouvernement pour le maintien de laquelle le peuple leur a confié son mandat, nous nous laisserons traiter de retardataires, d'immobilistes, mais nous ne consentirons jamais à trouver raisonnable une opposition ainsi fourvoyée.

Nous avons un régime gouvernemental qui nous est propre : — nous croyons qu'il n'est pas de notre devoir de ne rêver et de ne vanter que les institutions de nos voisins. — Si, un jour, la Providence veut que nous passions sous le régime républicain, eh bien, dans le temps comme dans le temps.

Procession de la Fête-Dieu.

Le dernier Dimanche put bien être appelé un Jour que le Seigneur a fait tout exprès pour la procession du Très-Saint Sacrement. Le temps était magnifique. Aussi, la Foi Catholique s'est-elle épanchée par de splendides démonstrations. Quatre processions ont déployé leurs pompes dans les rues de notre Cité. La matinée a été destinée à la Procession de la Cathédrale et de l'Eglise Paroissiale, et l'après-midi à celle de St. Pierre, dans le faubourg de Québec, et celle du St. Esprit Jésus (nouvel hospice des sourds-muets) au Coteau St. Louis.

Partout il y avait décorations bien appropriées aux lieux — cérémonies pompeuses, chants solennels, joies pures et démonstrations vives et touchantes. Les membres des diverses Associations Charitables et Pieuses, marchaient sous leurs bannières et drapeaux respectifs ; les Bandes joyeuses de Musiciens faisaient écho aux Chœurs de Chantres ; les troupes de jeunes vierges marchaient avec adresse sous l'étendard de l'Agneau sans tache ; des légions de petits enfants richement habillés et beaux comme des anges, fixaient tous les regards et touchaient tous les cœurs.

La Procession de la Cathédrale, présidée par Mgr. l'Ev. de Martyropolis, alla, par la rue St. Denis, jusqu'à l'Eglise de Notre Dame de Bon-Secours, et revint à la Cathédrale par les rues Craig, Sauguiet et Ste. Catherine. Ces rues étaient gaillardement pavoisées et ornées de plusieurs Arcs de triomphe. La Bande de la Société de Tempérance en riche et élégant costume (pantalons noirs et gilets blancs grônés en or) exécutait de fréquents airs de musique, et de jeunes enfants, aux voix pures et mélodieuses, chantaient des motets de la composition du P. Lambillotte. L'Eglise de Bon-Secours était magnifiquement décorée. Ses riches mais modestes pompes, sa brillante illumination, le parfum de son encens et de ses fleurs pouvaient rappeler l'image du sein de la glorieuse Vierge Marie, le premier Reposoir du Dieu incarné.

La Procession de l'Eglise Paroissiale, présidée par Mgr. l'Ev. de Montréal, allait en même temps, par la rue St. François Xavier et la rue du port, jusqu'à l'Eglise des Saints Grises, delà, par la rue McGill, jusqu'à l'Eglise de St. Patrice, en enfilant, revenant à l'Eglise Paroissiale par la rue Craig, etc. — Le Dieu Précieux parcourent, au milieu des hymnes pieuses, cette même partie de notre Cité qui, l'an dernier, retentissait de

tant d'horribles vociférations. — Beaucoup de bouches priaient et chantaient, beaucoup de cœurs sentaient et goûtaient. — Son Honneur le Maire, à la tête de la Société de St. Jean Baptiste ; Son Honneur, le Juge Mondelet, à la tête du Barreau ; les Marguilliers, les Magistrats et les principaux citoyens escortaient le Dieu. — L'Eglise des Saints Grises était ornée avec cette élégance qui caractérise le goût de cette intéressante communauté. La procession offrit une magnificence particulière lorsqu'elle se déploya dans les larges rues McGill et Craig, mais surtout sur le versant de la rive ouest que couronne aujourd'hui la somptueuse église de St. Patrice, — ainsi se reposait bien agréablement sur ces riches ornements qui reflétaient au loin les rayons du soleil ; sur ces vêtements blancs, qui couvraient de jeunes clercs si habilement exercés à offrir au Seigneur l'encens de toute la ville ; sur tant d'étendards et de bannières, qui agitaient majestueusement un vent doux et léger ; etc., etc.

Sur les 3/4 de l'après-midi eut lieu la procession du faubourg de Québec. Cet établissement qui prend, tous les jours, des développements nouveaux ne fut jamais ni plus fréquenté ni plus religieux que ce jour-là. Mgr. l'Ev. de Martyropolis présida la cérémonie. La population toute entière s'était empressée avec une pieuse émulation, à pourvoir à la propreté et à l'embellissement des rues, et les avait décorées de verdure et d'ares de triomphe, et même dans une partie considérable de la rue Montcalm on marchait sous un treillis de ramanax et de fleurs. La marche de la procession s'exécuta dans un ordre parfait et au milieu d'une grande expression de piété. La Bande des pompiers Canadiens relevait la splendeur des cérémonies et des cantiques sacrés, en faisant retentir l'air de mélodies graves et harmonieuses. Dans les rangs pressés de l'immense assistance, on remarquait surtout les longues files des filles de la Congrégation toutes vêtues de blanc ; le 3<sup>e</sup> bataillon des élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes, en faubourg, avec ses flammes et ses drapeaux flottants ; puis, les tout petits enfants couronnés de fleurs qui l'on avait admirés, le matin, à la procession de la Cathédrale.

A 1/2 de l'après-midi, commença la procession du Coteau St. Louis, présidée par Mgr. l'Ev. de Montréal. Cette cérémonie contrasta avec celles de la ville par ses allures tout-à fait champêtres, mais elle rivalisa avec ces dernières par les élégants préparatifs et les pieuses démonstrations.

M. Baillargeon, Ex Curé de Québec et Agent de la Province Ecclésiastique, à Rome, est arrivé en ville ce matin, avec son frère M. le Curé de St. Nicolas, M. Parent de Séminaire de Québec, MM. Martineau et Sac, Vicaires à la Cure, et M. Bonneau, Vic. de St. Roch. — On nous apprend que M. Louis Proulx, fut installé, hier, comme Curé de Québec. Nous n'avons pas besoin d'observer que cet Ecclésiastique distingué est, sous tous rapports, parfaitement à la hauteur de son importante position. M. Harper, de Nicolet est aussi en ville depuis ce matin.

Nous apprenons avec plaisir, et nous nous empressons d'annoncer que l'accident de l'empoisonnement du pensionnat de Longueuil n'aura aucune suite. Les élèves avaient, par inadvertance, de la cuisine, avalé du poison. Mais de fortes doses de lait frais, que leur a fait sur le champ admettre la supérieure ; et les soins empressés du Dr. Beaubien qui est à l'instant venu au secours ont fait disparaître jusqu'à l'ombre même du danger.

Décédé, à Repentigny, M. François Louis Parent, ancien curé de cette paroisse. M. Parent avait été ordonné Prêtre à Québec, le 19 décembre 1801, et aussitôt nommé vicaire à St. Marie de la Baie, en suite envoyé comme missionnaire dans le Golf. D. p. 1810, il fut successivement les curés de Lachenaie, de St. Mary de Mascoche et de Repentigny, où il est mort le 1er courant, à l'âge de 72 ans, 2

mois et 26 jours, dans sa 49<sup>e</sup> année de Prêtrise. Il appartenait à la société des 3 Messes et à la congrégation du petit Séminaire de Québec.

RUELETTIN.

Le parti de l'indépendance et celui de l'annexionisme. — Considérations sur le sujet. — Le crédit de la province. — Propositions de M. Christie.

Les débats de notre chambre législative, s'ils ne nous obligent pas à supprimer tout à fait nos balletins, en limitent nécessairement la longueur. Une période de quinze jours de la présente session du parlement canadien a été perdue en discussions inutiles, nous pourrions même dire frivoles à raison de l'importance des propositions qui en faisaient la base. Il n'est pas besoin d'ajouter que cette consommation en pure perte d'un temps précieux, dont la province solde à grands frais chaque moment, est le fait des hommes qui croient faire de la politique en suscitant et en retardant au progrès des mesures utiles. Ainsi, après d'interminables discours qui ont absorbé l'espace en entier les séances, M. M. Mc. Nab, H. J. Boulton et Prince, sont ceux qui en ont constamment amené de nouveaux par des amendements plus ou moins insidieux au projet de l'Adresse en réponse au discours d'ouverture. Nos lecteurs ont pour s'en convaincre les rapports des précédents parlementaires dont nous publions une analyse. Nous remarquons aussi que des ministres se sont levés de leurs sièges pour dénoncer comme il méritait, ce stratagème peu honorable auquel a recours l'opposition dans un but qui le seule romain. Ses propres organes ne l'en justifient pas ; mais le pays a les yeux ouverts, et comprendra si les membres de l'Assemblée qui en usent de cette manière à son égard, ont bien le droit de reprocher à l'administration actuelle de n'entreprendre rien à l'avantage de la chose publique.

Nous n'avons fait là que résumer l'idée et les sentiments de la presse. D'un autre côté il est évident à tout le monde aujourd'hui que les *indépendants* et les *annexionnistes* sont en parfaite rivalité, individuellement ou comme partis. Les uns et les autres forment un total de sept dans le parlement, sans se bien comprendre eux-mêmes, et leur est libre de se compter ; il l'est, en-dehors de la chambre.

Cette situation des hommes implacables de l'opposition, si le pays ne la leur avait pas faite, serait peut-être le résultat de l'espèce de démocratie qu'ils se font gloire de professer et qui, fermièrement, a été définie par un candidat *à un an* par le Congrès américain, comme *la chose la plus simple et la plus exaltante qu'il soit possible*. En cela, dit-il, élève l'arrange à sa façon, elle plaît à tout le monde, elle répond à toutes les fatigues et longitudes ; elle est *européenne* (en théorie) tous les peuples, de son vaste intention. Elle est si élastique, qu'elle paraît au *free soiler* du Nord et à la *chrysothorie* du Sud de marcher ensemble, de travailler ensemble et de voter ensemble, bien qu'un grand et un qui question de parti préoccupe les esprits au moment de l'action. Un journal des Etats-Unis raconte la manière de la démocratie moderne. En Europe, au foyer même de cette propagande, l'expérience est faite, et il est inévitablement prouvé que *l'unité de principe* manque au système de la démocratie. Quant à l'unité d'action, c'est autre chose ; qu'il s'agisse, par exemple, de détruire *avant d'édifier*, ses partisans se mettraient facilement d'accord.

Les républicains que le pays peut rendre ne nécessairement pas l'indépendance pour, en dit, c'est-à-dire, la rupture du lien qui attache cette province à l'Angleterre. Cela est si peu vrai que le gouvernement impérial manifeste au contraire la disposition la plus catégorique à donner satisfaction aux vœux de nos républicains. — L'administration canadienne se prête à cette intention ; nous en voyons un exemple dans le discours de M. Lafontaine qui n'est pas opposé au principe d'un conseil législatif électif, et dans la déclaration de M. Morritt en faveur de ce système, qu'il dit devoir être obtenu par le peuple du Canada, s'il le demande. Lorsqu'on entend un représentant reprocher publiquement aux ministres de s'opposer aux réformes, il n'est que juste de constater ce qui est vrai à ce regard.

Le discours d'ouverture, et celui qui a prononcé M. Hincks en chambre presque au début de la session, ont signalé comme avantages et honorable le crédit de la province en Angleterre. Un correspondant du *Herald*, touchant à cette question, s'exprime comme on va le voir par un paragraphe qu'a traduit de sa lettre, la *Mineur* :

Vous verrez avec plaisir dans quelle belle position le crédit de la province est placé à Londres. Tout votre emprunt, à six pour cent de £150,000 a été pris en 48 heures, cette semaine. Maintenant, donnez à chaque homme ce qui lui appartient (nos sommes toujours portés à le faire, et bien que nous lui ayons souvent refusé la sagesse et le désintéressement comme politique, nous ne pouvons pas nous reprocher d'avoir douté des talents administratifs et financiers du Monsieur en question). Je suis que vous avez à remercier M. Hincks pour ce'n, (et nous le remercions en effet). Ce sont les explications claires et savantes qu'il a données à MM. Barings l'année dernière qui vous ont valu cet argent si promptement et, je suppose, si à propos.

C'est aussi dès le commencement de la session que M. Christie aurait fait connaître les résolutions qu'il devait soumettre à la Chambre, et dont nous reproduisons une copie.

1<sup>re</sup>. — Qu'il est expédient de diminuer les dépenses de la législature, de la liste civile, et les frais généraux du gouvernement-civil de la province.

2<sup>e</sup>. — Qu'il est expédient de former un fonds de tous les émoluments d'office se montant annuellement à ou davantage, et

que comme par les précédentes assemblées. Une discussion nouvelle en 1850, quand tout est consommé, quand on peut invoquer la toute puissance des faits accomplis, n'aurait pas d'autre but que de faire revivre des passions haineuses et coupables, qu'il faut éteindre à tout jamais, pour le bien du pays.

Si le bill d'indemnité devait jamais être modifié, ce serait, non pour créer encore des exclusions, mais bien pour faire disparaître celle créée par l'amendement Boulton. Toute autre modification serait injuste et impolitique. Celle-là seule recevrait, nous n'en doutons pas, l'approbation de tous les bons citoyens qui doivent toujours être heureux de concilier au lieu de diviser, d'unir au lieu de séparer.

Le ven que nous formons s'il ne peut être accueilli aujourd'hui, devra l'être un jour, sinon comme un droit, au moins comme une faveur. Des hommes de partis peuvent seuls le repousser à notre époque de progrès, de civilisation avancée. En effet, le bill d'indemnité a été reçu comme une mesure juste et conciliatrice, comme le complément des amitiés particulières qui ont suivi les événements de 1837 et de 1838. Son caractère a été bien défini par le bill d'amnistie général qui l'a précédé. On a pas oublié que les condamnés, les proscrits ont été frappés dans un temps où les passions politiques étaient en jeu, ce qui dispense les meilleurs esprits à la violence ; on n'a pas oublié que les arrêts ont été prononcés par les tribunaux exceptionnels où siégeaient les plus ardents adversaires de ceux qu'ils avaient à juger, et après une instruction prompte et incomplète.

Nous terminerons ces observations en donnant à l'appui de l'opinion que nous venons de formuler sur la motion de sir Allan McNab, les judicieuses considérations présentées dans la chambre des communes, pour repousser la motion de M. Gladstone, que nous avons relatée plus haut.

Lord John Russell a dit : « Ce pouvait être une question pour la législature canadienne, de savoir si on eût dû établir plus de restrictions, mais cela n'ayant pu en lieu, le Parlement Impérial avait seulement à examiner si l'acte voté était injuste à l'honneur de la couronne, injuste à l'empire et aux loyaux sujets dans la province ; mais, établir des restrictions plus fortes que celles exigées par la loi, savoir la conviction, la soumission et la transportation, ce serait renouveler des événements, vicieux de douze ans ; il vaudrait beaucoup mieux refuser entièrement un bill d'indemnité que d'exiger des certificats qui établissent en Canada, une chambre étouffée divisant les différentes classes de la société et les familles, proscrivant une partie des citoyens comme rebelles, et reconnaissant l'autre comme les seuls loyaux. »

M. Roebuck appuya les arguments de lord John Russell, et dit que la garantie demandée par la motion était impossible, qu'on ne peut refuser toute compensation ou adopter la distinction faite par la loi, et que, fut-il même possible de donner cette garantie, elle serait impolitique.

Le Procureur-Général en Angleterre, consulté par le docteur Nicholl, sur l'interprétation de l'acte d'indemnité, après avoir formulé l'opinion que Lord Elgin ne pourrait pas altérer l'acte par des instructions aux commissaires ajoutant : « Il est impossible de faire une loi qui restreigne l'indemnité à des personnes qui n'avaient pas été rebelles. Faudrait-il qu'un homme prouvât qu'il n'avait pas été rebelle ? »

Nous n'ajouterons pas un mot de plus ; nous laissons à la presse le soin de défendre le bill d'indemnité, que nous considérons comme inattaquable. La Presse canadienne française ne peut oublier que la population du bill, et que les intérêts que nous lui signalons sont justes et légitimes. C'est à Toronto dans la partie anglaise de la province, que la question va être jugée ; il est donc bien à désirer qu'elle ne le soit pas, sans que les considérations qui militent en faveur des ayant droit à l'indemnité soient bien discutées par leurs amis, par leurs compatriotes.

Par ordre du comité,  
27 mai 1850. D. LATTE, Sec.

boiteuse, au parvient à sauver à peu près tout le mobilier, toutes les provisions. Seulement une partie du linge et toutes les autres choses qui se trouvaient au grenier, devinrent la proie des flammes. C'est là que l'incendie a commencé. Il n'y avait d'autre toiture que des écailles de cédré clovées sur des triangles de sapin. Autour des tuyaux des poêles, elles étaient extrêmement desséchées, les étincelles, soufflées par le vent, auront probablement suffi pour les mettre en combustion. En un clin d'œil, tout l'édifice fut couvert comme d'un manteau de flammes se perdant dans les tourbillons d'une noire fumée.

Heureusement que le vent ne soufflait pas les étincelles embrasées dans la direction de l'Eglise, située à vingt pas de la maison ; peut-être eussions-nous essuyé une double perte. Heureusement encore que le sinistre se déclara à midi ; s'il fut arrivé pendant les offices ou durant la nuit, peut-être eussions-nous été trop heureux de pouvoir nous échapper avec une souffrance sur la dos. Alors notre situation eût été véritablement critique. Figurez-vous, en effet, mon Révérend Père, la position d'un pauvre missionnaire, refoulé par delà ces loes immenses, au fond de ces lointaines forêts sans avoir la consolation d'offrir la victime sainte, de se nourrir du pain des forêts et cela tout au moins jusqu'à l'arrivée d'un vaisseau, c'est-à-dire quatre mois durant ! Mais notre Père Céleste, sans la permission duquel il ne tombe pas un seul cheveu de notre tête, ne voulait pas nous rendre ni si pauvre que Job ; il ne voulait pas même nous priver du neces-

saire, mais seulement de l'utile ; il voulait nous faire souffrir, que nous devions toujours nous considérer comme de véritables nauvres en sa présence, et attendre chaque jour de sa main libérale, ce qui, chaque jour suffit à nos besoins. *Dianam dedit, Dominus salutem ; sit nomen Domini benedictum*. Le moment de la Providence a paru avec éclat : un instant de retard, et mille choses qu'on a pu sauver, étaient perdues sans retour. Pendant que les murs de l'édifice achevaient de se consumer, nous allâmes nous prosterner devant le St. Sacrement, et déposer dans le cœur de ce bon Maître ce *Deo gratias* de l'université, qui veut, disent les saints, mille fois mieux que toutes les actions de grâce de la prospérité.

Tout était jeté pêle-mêle dans la neige, tout fut recueilli peu à peu et porté à l'Eglise. Ainsi Notre Seigneur ; fit lui-même le gardien de ce qu'il nous avait laissé.

On avait aperçu du Fort la fumée de l'incendie, mais personne n'en soupçonna la cause. On crut que c'était une fumée faite sans motif ou par jeu. Le soir on des engagés vint à la prière. Il est loin encore, quand tout-à-coup ses regards déconcertés cherchent en vain, au milieu des ruines, l'habitation des *Robis Noires*. Il s'arrête ébahi, puis, s'élançant soudain, il retourne sur ses pas, et court porter un fort la triste nouvelle. Aussitôt le bourgeois, M. J. MacKenzie, qui s'est toujours singulièrement recommandé à notre reconnaissance par sa prévenance et ses bons offices, envoie un message au R. Père Choné

pour nous inviter à descendre chez lui ; il mettra deux chambres à notre disposition. Le P. Choné répondit que si nous étions en effet de se rendre au fort ; mais qu'il est trop tard aujourd'hui, que nous ne cherchons comme nous pourrions, et que demain matin il verra M. MacKenzie.

Aller nous établir au fort, était sujet à un grave inconvénient, celui de n'être à portée ni de l'église ni des sauvages. Aussi acceptâmes-nous avec reconnaissance la proposition faite le lendemain par M. MacKenzie, de nous faire bâtir une maison le plus promptement possible par ses engagés. A l'instant neuf ouvriers se mettent à l'œuvre. Les chevaux traînent du Fort William à l'Immaculée Conception les bois d'un hangar récemment démolit ; et la nouvelle maison va s'élever comme par enchantement. L'ent-ête est-elle près d'être achevée en ce moment ; car comme vous le voyez par la date de ma lettre, ce n'est pas à l'Immaculée Conception que je vous trace ces lignes. Après avoir fait, à la lueur de l'incendie, les premières Vêpres de nos Martyrs Japonais, je partis le lendemain de leur fête, pour la Rivière-au-Loup, où l'on m'attendait depuis longtemps et où je suis trop heureux de trouver une hospitalité bienveillante et commode, tandis que mes frères sont à la gêne.

Cette perte ne m'a causé qu'un regret : j'ai pensé qu'elle était moins la nôtre que celle de ces généreux chrétiens qui s'imposent des sacrifices pour la Propagation de la Foi. Je ne pouvais me défendre d'une peine secrète, on

voyant se consumer inutilement dans les flammes l'obole de la veuve et le sou du pauvre. Il est vrai, me disiez-vous pour me consoler, il est vrai que ces amobles n'ont rien perdu devant Dieu de leur mérite, et qu'elles n'en ont recouvré pas une moindre récompense. Et celui qui nourrit les oiseaux du ciel, saura bien nous trouver de nouvelles ressources ; il saura, s'il lui plaît, toucher le cœur des riches en leur fournissant une occasion de plus de racheter leurs péchés par leur largesse. Et ainsi, pour consolation finale, j'en revenais à béni-e Dieu assez sage pour permettre le mal, assez puissant pour en tirer le bien ; ce Dieu dont la miséricordieuse bonté ne blesse que pour guérir, ne frappe le coup de la mort que pour rappeler à la vie.

Recommandez, s'il vous plaît, mon Révérend Père, notre mission aux prières et à sâmes ferventes dont vous êtes environné, et agréez le profond respect avec lequel je suis, en union de vos prières et SS. sacrifices.

M. M. J. FÉRET S. J.  
Missionnaire

DIALOGUE ENTRE UN CURIEUX ET UN ORIGINAL. — O. Où allez-vous ? mon ami ? — O. Tout devant moi — C. Mais je vous demande où va le chemin que vous suivez ? — O. Il ne va nulle part, puisqu'il ne remue point. — C. Pourquoi l'insubelle ! Je vous demande si vous avez bien du chemin à faire. — O. Eh d'autre, je ne ferai pas le chemin, il est tout fait.